

GENERATION €URO STUDENTS' AWARD

BROCHURE DESTINÉE
AUX PROFESSEURS



AVANT-PROPOS



C'est la cinquième année que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) s'associe à la Banque centrale européenne (BCE) et à une dizaine de banques centrales nationales de la zone euro pour organiser le concours scolaire de l'Eurosystème « Generation Euro Students' Award » au Luxembourg. L'expérience des quatre dernières années et l'enthousiasme exprimé par les professeurs comme par les élèves participants nous convainquent plus que jamais de l'intérêt pédagogique de cette initiative.

Le concours « Generation Euro Students' Award », qui existe depuis 2011 au niveau de l'Eurosystème, a été salué depuis sa création comme une initiative éducative de premier plan, non seulement pour inculquer aux élèves des notions clés relatives à la politique monétaire de l'Eurosystème, mais aussi pour les encourager à travailler en équipe en respectant des échéances bien définies. L'objectif motivant est d'atteindre la finale nationale – couronnée par un prix pour tous les finalistes - et peut-être même la cérémonie européenne de remise des prix à la BCE à Francfort, pour l'équipe arrivée première au niveau national.

Avec l'organisation de ce concours, la BCL poursuit ses efforts en direction du monde éducatif. Apporter aux élèves, étudiants et professeurs une information claire et de première main sur le rôle de l'Eurosystème et les bases de la politique monétaire nous semble être un objectif essentiel au vu de nos missions. Il s'agit d'améliorer la compréhension par les citoyens de demain des mécanismes clés du fonctionnement de l'économie. Les compétences que les élèves auront acquises en participant à ce concours leur seront utiles non seulement dans la poursuite de leurs études, mais également dans leur future vie professionnelle.

En tant qu'enseignants participant au concours, vous serez amenés à jouer un rôle clé pour encourager vos élèves et les encadrer tout au long des épreuves. Laissez-moi vous assurer que la BCL se tiendra à votre disposition tout au long du concours pour répondre à vos questions et vous fournir les ressources pédagogiques nécessaires au bon déroulement du projet. La brochure que vous avez en main constitue un premier outil contenant toutes les informations utiles sur le déroulement et les règles du concours. Il ne me reste qu'à souhaiter à tous les participants un excellent parcours et de nombreuses découvertes tout au long du concours 2017-2018 !

A handwritten signature in white ink on a dark blue background. The signature is stylized and appears to be 'G. Reinesch'.

Gaston Reinesch
Gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg

1. INTRODUCTION

À propos du concours scolaire

Le concours scolaire « Generation Euro Students' Award », qui est organisé chaque année, a pour objectif d'aider les élèves du secondaire à comprendre la politique monétaire et son rôle dans l'économie en général. En apprenant à quoi servent les instruments de politique monétaire, en particulier les décisions relatives aux taux d'intérêt, et en utilisant certaines des données dont dispose le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), les élèves se familiariseront avec le rôle de la banque centrale. Ce concours vise aussi à renforcer leur connaissance de l'Eurosystème et de la sphère financière.

La BCE organise le concours pour les écoles internationales et européennes et les banques centrales nationales (BCN) l'organisent au niveau national.

Le concours se déroule en trois phases distinctes (un quiz en ligne, une épreuve écrite et une présentation orale) et s'achèvera par deux événements : la finale nationale pour les trois meilleures équipes et la cérémonie européenne de remise des prix pour la meilleure équipe de chaque pays, organisée à la BCE à Francfort-sur-le-Main.

Participation

Le concours s'adresse aux élèves de 16 à 19 ans résidant dans un pays de la zone euro. L'âge des élèves peut varier légèrement de pays à pays (en fonction du système éducatif national), mais ces derniers devraient être en fin de secondaire. Tous les élèves peuvent participer, quelles que soient les matières qu'ils étudient. La participation à plusieurs éditions du concours est possible à condition de former des équipes différentes chaque année.

Les élèves doivent constituer des équipes de trois à cinq participants et désigner un professeur qui les accompagnera. Chaque participant doit provenir de la même école, les professeurs et les élèves décidant des membres de l'équipe. Chaque équipe devra désigner un capitaine parmi les élèves. Une école peut inscrire plusieurs équipes. Le professeur devra faire partie de l'école des élèves et enseigner à un membre de l'équipe au moins. La composition de l'équipe ne pourra pas être modifiée pendant le concours, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, comme une maladie.

Chaque équipe doit s'inscrire au concours sur le site Internet www.generationeuro.eu (page Luxembourg - français).

Prix

Tous les élèves finalistes se verront décerner un prix qui sera remis à l'issue des délibérations du jury après l'épreuve finale. En outre, trois places de stage de trois semaines à la BCL seront offertes pour les élèves finalistes.

De plus, l'équipe gagnante de chaque pays sera invitée à la cérémonie européenne de remise des prix, à la BCE, et pourra rencontrer le Président de la BCE, les gouverneurs des BCN des pays de la zone euro et les autres gagnants des compétitions nationales des autres pays participants de la zone euro.

Que peuvent tirer les élèves d'une telle expérience ?

En participant à ce concours, les élèves approfondiront leur compréhension des mécanismes économiques. Ils pourront également développer leurs compétences analytiques et leur sens critique, améliorer leur capacité à travailler en équipe et renforcer leur aptitude à communiquer et à faire des présentations. Ils rencontreront des économistes confirmés et pourront partager leur expérience avec des élèves d'autres pays de la zone euro. Les connaissances et les compétences acquises pendant le concours leur seront en outre profitables dans leurs études supérieures.

Règlement

Les règles et procédures relatives à l'organisation du concours peuvent être consultées dans cette brochure ainsi que dans les « Conditions générales » (voir la rubrique « Protection de la vie privée ») publiées sur le site Internet du concours : www.generationeuro.eu.

2. PROFESSEURS

Votre rôle

En tant que professeur, vous jouerez un rôle crucial tout au long du jeu. Votre tâche principale consistera à coordonner l'équipe et à guider les élèves durant chaque épreuve du concours, en particulier lors de l'épreuve écrite afin de garantir la cohérence et la qualité du travail.

Ressources

Vous aurez accès à un certain nombre de ressources pour guider et soutenir vos élèves lors de chaque phase du concours. Les principales ressources à votre disposition seront :

- cette brochure ;
- le site Internet « Generation Euro » (www.generationeuro.eu), qui fournit tous les documents et les informations concernant le concours qui vous faciliteront la tâche pour enseigner les principaux concepts liés à la conduite de la politique monétaire ;
- des documents et des informations fournis régulièrement par la BCL ;
- des présentations organisées par la BCL pour aider les élèves et les professeurs participant au concours à se préparer aux différentes épreuves.



Séance de préparation au concours à la BCL.

3. EPREUVES

1^{ère} épreuve – quiz en ligne

(date butoir : 17 novembre 2017)

Les élèves doivent tout d'abord s'inscrire sur le site du concours afin que leurs scores au quiz soient sauvegardés. Une fois inscrits, ils ne peuvent répondre aux questions qu'une seule fois. Les élèves doivent répondre en équipe. Le quiz comprend trente questions, dix de niveau facile, dix plus compliquées et dix ardues. Les trente questions sont choisies de façon aléatoire, parmi de nombreuses questions, chaque fois qu'un élève lance le quiz. Une fois celui-ci terminé, les équipes participantes reçoivent un certificat électronique indiquant leur score. Les scores obtenus ainsi que les certificats électroniques pourront être partagés sur les réseaux sociaux. Les équipes ayant obtenu les meilleurs scores seront invitées par la BCL à prendre part à l'épreuve suivante.

2^e épreuve – épreuve écrite

(fin janvier-début février 2018, date à confirmer)

Mission

Pour l'épreuve écrite, les équipes :

1. doivent prévoir une future décision du Conseil des gouverneurs concernant le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement (ou taux directeur) ;
2. doivent expliquer leur décision sur la base de leur évaluation des principaux indicateurs économiques disponibles, de la situation économique et monétaire dans la zone euro et des perspectives d'inflation ; et
3. peuvent, le cas échéant, être amenées à signaler les risques à la baisse ou les risques potentiels à la hausse pesant sur les perspectives d'inflation à moyen terme et faire référence aux mesures non conventionnelles de politique monétaire.

Format

Les équipes doivent rédiger dans un **format libre** une analyse présentant leurs propres recherches et indiquant les raisons les ayant conduites à prendre leur décision relative au taux d'intérêt directeur.

Il n'est pas nécessaire de présenter ou d'expliquer les fonctions institutionnelles et la gouvernance de la BCE.

L'épreuve écrite doit se conclure par une décision claire portant sur le taux d'intérêt.

L'épreuve écrite ne doit pas dépasser 2 000 mots (soit environ 2 pages A4). Des graphiques sont les bienvenus. La note attribuée pourra être abaissée si la longueur maximale est dépassée.

Préparation

Le site Internet « Generation Euro » contient des informations supplémentaires sur la tâche que doivent remplir les élèves.

Tous les membres de l'équipe devront participer à la rédaction de l'épreuve écrite, qui devra refléter l'avis de la majorité d'entre eux. Les professeurs sont invités à encadrer et conseiller activement leurs élèves.

Les équipes devront télécharger leur épreuve écrite vers le site du concours et l'envoyer par email à l'adresse generationeuro@bcl.lu avant la date limite. Les épreuves seront évaluées par le jury d'experts de la BCL, qui sélectionnera les trois équipes appelées à passer l'épreuve suivante. La BCL informera ces équipes de la décision du jury.

Epreuve 3 – présentation orale (mars 2018, date à confirmer)

Les équipes accédant à la troisième épreuve du concours devront présenter une nouvelle décision relative au taux d'intérêt devant un jury d'experts de la BCL. Cette présentation aura lieu à la BCL. La tâche que les équipes devront accomplir est double.



M. Reinesch, Gouverneur de la BCL, entouré du jury et des participants à la finale.

A) Présentation

Tâche

Les équipes :

1. doivent prévoir une décision à venir du Conseil des gouverneurs portant sur le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ;
2. doivent expliquer leur décision sur la base de leur évaluation des principaux indicateurs économiques disponibles, des conditions économiques et monétaires dans la zone euro et des perspectives d'inflation ; et
3. peuvent, le cas échéant, être amenées à signaler les risques à la baisse ou les risques potentiels à la hausse pesant sur les perspectives d'inflation à moyen terme et faire référence aux mesures non conventionnelles de politique monétaire.

Format

Les élèves sont encouragés à présenter leur décision et leur raisonnement sous la forme d'une analyse économique et monétaire et d'un recoupement entre les deux volets (qui sont deux parties essentielles de la déclaration introductive de la conférence de presse au cours de laquelle le Président de la BCE explique les décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs). Les équipes sont invitées à faire preuve de créativité dans leur présentation et chacun de leurs membres (à l'exception du professeur) devra participer à part égale à la présentation. Les équipes remettront aux membres du jury une copie de leur présentation afin de faciliter la prise de notes au cours de l'épreuve.

Les présentations n'excéderont pas 20 minutes. Tout dépassement de temps sera pénalisé par le jury.

Préparation

Le site Internet « Generation Euro » fournit des informations supplémentaires sur la préparation de la présentation.

B) Séance de questions-réponses

Chaque présentation donnée par une équipe sera suivie d'une séance de questions réponses d'une durée de 20 minutes. Cette durée pourra être augmentée en fonction de la durée effective de la présentation orale, la durée totale de l'épreuve 3 étant de 40 minutes. Cette séance permettra au jury de tester, d'une part, la connaissance et la compréhension par l'équipe des questions de politique monétaire et de juger, d'autre part, comment les équipes justifient leur décision en matière de taux d'intérêt. Elle se

déroulera dans l'esprit des séances de questions-réponses ayant lieu lors des conférences de presse qui suivent les réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE, lors desquelles le Président explique la décision de politique monétaire adoptée. Il pourra être demandé aux membres de l'équipe de clarifier ou de développer certains points évoqués lors de la présentation, ou d'expliquer les rouages de l'économie et comment la décision prise au sujet du taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre du mandat confié à l'Eurosystème, qui consiste à assurer la stabilité des prix. Des questions pourront également être posées aux équipes à propos d'événements majeurs survenus dans le monde réel susceptibles d'avoir affecté l'économie.

Les membres de l'équipe pourront se consulter entre eux, sans pouvoir faire appel à leur professeur. Dans la mesure du possible, l'ensemble des membres de l'équipe prendra part à la séance de questions-réponses.

Au terme des présentations et des séances de questions-réponses, le jury se retirera pour délibérer et choisir l'équipe victorieuse. La décision du jury sera annoncée devant l'ensemble des équipes participantes lors de la cérémonie de remise des prix. Tous les élèves ayant participé à la phase de présentation recevront un certificat et un prix. Trois places de stage de trois semaines à la BCL seront en outre réservées aux membres des trois équipes finalistes. Les stages se tiennent pendant l'été suivant la finale.

4. COMPOSITION DU JURY

Le jury désigné pour évaluer les épreuves écrites et les présentations sera composé de plusieurs experts de la BCL.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury évaluera les épreuves écrites sur la base des critères suivants :

- raisonnement sous-tendant la décision proposée en ce qui concerne le taux d'intérêt ;
- pertinence de cette décision ;

(1) Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation des données.

- familiarité avec les termes et expressions relevant de la politique monétaire et utilisation pertinente de ceux-ci ;
- créativité des élèves et recherches propres menées.

Le jury évaluera les présentations orales sur la base des critères suivants :

- raisonnement sous-tendant la décision proposée en ce qui concerne le taux d'intérêt ;
- pertinence de cette décision ;
- familiarité avec les termes et expressions relevant de la politique monétaire et utilisation pertinente de ceux-ci ;
- structure de la présentation ;
- qualité de la présentation orale ;
- niveau de participation de chacun des membres de l'équipe ;
- méthode utilisée pour faire la présentation.

6. CÉRÉMONIE EUROPÉENNE DE REMISE DES PRIX

L'équipe victorieuse de chaque pays et l'équipe ayant remporté le concours organisé pour les écoles internationales et européennes seront invitées (sauf cas de force majeure) à participer à la cérémonie européenne de remise des prix qui se tiendra à la BCE, à Francfort-sur-le-Main.

Cette cérémonie se déroulera sur deux jours au cours desquels seront organisés des ateliers consacrés à la politique monétaire, une cérémonie de remise des prix et des activités sociales. Lors de la cérémonie, le Président de la BCE et les gouverneurs des BCN participantes de la zone euro accueilleront et féliciteront les équipes gagnantes.

La BCE prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement de tous les membres des équipes présentes et des professeurs les accompagnant.

7. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

a) Protection des données et finalité de leur traitement

Toutes les données à caractère personnel que les élèves et leurs professeurs auront communiquées seront traitées conformément aux règles européennes sur la protection des données⁽¹⁾. La Division Presse et information de la BCE

les collectera et les traitera en qualité de contrôleur de données (data controller). La société Havas Worldwide Düsseldorf GmbH (Euro RSCG GmbH), dont le siège est en Allemagne, sera chargée de l'hébergement du site Internet « Generation Euro » et du traitement des données qui y transitent, au nom de la BCE, agissant à ce titre en qualité d'« organisme de traitement de données ».

Pour participer au concours, les élèves et les professeurs doivent remplir un formulaire sur le site Internet « Generation Euro ». Toutes les données des participants seront collectées dans une base de données. Elles seront utilisées pour organiser la participation au concours, accéder aux informations relatives au concours, effectuer le classement des participants, remettre les prix et, enfin, contacter les participants et leur fournir toute information utile.

Seules les données à caractère personnel que les participants auront communiquées en s'inscrivant sur le site « Generation Euro » ou en envoyant des courriels à generationeuro@bcl.lu seront conservées.

En communiquant leurs données, les participants autorisent la publication sur les sites Internet de la BCE et/ou des banques centrales nationales (BCN) du nom de l'équipe gagnante ainsi que des noms de ses membres, ou leur mention lors d'événements publics. Des photos des équipes victorieuses seront en outre probablement prises et de brefs enregistrements vidéo effectués lors des cérémonies nationales et finale de remise des prix. Ces photos et ces enregistrements pourront être publiés par la BCE et/ou les BCN.

b) Sécurité et transfert à des tiers

Le cas échéant, les données à caractère personnel collectées par l'intermédiaire du site Internet « Generation Euro » pourront être transférées aux BCN des pays de la zone euro dans le cadre de l'organisation du concours au plan national. Toute autre utilisation de ces données par les BCN bénéficie des garanties prévues par la directive 95/46/CE (2) sur la protection des données, telle que transposée dans la législation nationale. Havas Worldwide Düsseldorf GmbH (Euro RSCG GmbH), en sa qualité d'organisme de traitement des données, et les BCN ont convenu de garantir la confidentialité des données personnelles et de

prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie privée. Les données à caractère personnel pourront être communiquées aux banques centrales suivantes : Banque centrale européenne, Banque nationale de Belgique, Banque fédérale d'Allemagne, Banque d'Estonie, Banque centrale d'Irlande, Banque de Grèce, Banque d'Espagne, Banque de France, Banque d'Italie, Banque centrale de Chypre, Banque de Lettonie, Banque centrale du Luxembourg, Banque centrale de Malte, Banque des Pays-Bas, Banque nationale d'Autriche, Banque du Portugal, Banque de Slovaquie, Banque nationale de Slovaquie, Banque de Finlande et Banque de Lituanie.

c) Durée de conservation des données et droits d'accès, de rectification et de suppression

Les données à caractère personnel précisées ci-dessus, et notamment les photographies et vidéos, seront conservées trois ans à compter du jour où elles ont été transmises. Les élèves et les professeurs ont le droit de consulter, rectifier et mettre à jour les données les concernant. Pour toute question relative à la collecte et au traitement des données à caractère personnel ou pour exercer un droit d'accès et de rectification, merci d'adresser une demande à generationeuro@bcl.lu. Les personnes concernées ont le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données.

(2) Directive n° 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

ANNEXE

INTRODUCTION À L'ACTIVITÉ DE BANQUE CENTRALE ET À LA POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA ZONE EURO

Cette annexe⁽³⁾ fournit un bref aperçu du Système européen de banques centrales (SEBC) et de l'Eurosystème ainsi qu'une introduction à la politique monétaire de la BCE. Des informations plus détaillées destinées à vous aider à préparer vos étudiants au concours sont disponibles sur le site « Generation Euro » dans la partie intitulée « À propos de l'Eurosystème ».

Le Système européen de banques centrales, l'Eurosystème et la zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la BCE est chargée de conduire la politique monétaire de la zone euro, la plus vaste économie à monnaie unique du monde. La zone euro regroupe les pays de l'Union européenne utilisant l'euro. Elle a vu le jour avec le transfert, en janvier 1999, de la compétence en matière de politique monétaire des banques centrales nationales de onze pays (à l'époque) au Conseil des gouverneurs de la BCE. La Grèce a rejoint la zone euro en 2001, la Slovaquie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La naissance de la zone euro et la création de la BCE ont marqué le processus d'intégration européenne. Pour pouvoir adhérer à la zone euro, les pays cités ci-dessus ont dû remplir les « critères de convergence », comme devront le faire les autres États membres de l'UE avant de pouvoir adopter l'euro. Le respect de ces critères est la condition préalable, d'un point de vue économique et juridique, à la participation à l'Union économique et monétaire.

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les statuts du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la Banque centrale européenne constituent le fondement juridique de la politique monétaire unique. La

BCE est placée au cœur de l'Eurosystème et du SEBC. Conjointement, la BCE et les BCN accomplissent les missions qui leur ont été confiées.

Le SEBC se compose de la BCE et des BCN de l'ensemble des États membres, qu'ils aient ou non adopté l'euro. L'Eurosystème regroupe quant à lui la BCE et les BCN des États membres dont la monnaie est l'euro. L'Eurosystème coexistera avec le SEBC tant que certains États membres ne feront pas partie de la zone euro.

Banque centrale européenne

La BCE est la banque centrale en charge de la monnaie unique européenne, l'euro.

Objectifs

Selon le traité, l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales de l'UE, notamment en vue du plein emploi et d'un développement durable.

L'objectif de la politique monétaire au titre du traité

Le traité fixe une hiérarchie claire entre les objectifs de l'Eurosystème, le premier étant la stabilité des prix. Il mentionne en outre que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la réalisation d'un environnement économique favorable et du plein emploi est d'assurer la stabilité des prix.

Ces dispositions du traité traduisent le large consensus autour des bienfaits substantiels découlant de la stabilité des prix. Son maintien durable est une condition préalable essentielle au renforcement du bien être économique et de la croissance potentielle du PIB. Le rôle naturel de la politique monétaire dans une économie consiste à maintenir la stabilité des prix. La politique monétaire peut influencer l'activité réelle à court terme, mais à plus longue échéance, elle peut uniquement influencer le niveau des prix.

(3) Ce chapitre est basé sur des informations disponibles sur le site Internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu>).

Le traité mentionne également que, dans la mise en œuvre effective des décisions de politique monétaire visant à assurer la stabilité des prix, l'Eurosystème prend aussi en compte les objectifs économiques généraux de l'UE. En particulier, étant donné que la politique monétaire peut influencer l'activité réelle à court terme, la BCE doit éviter de favoriser des fluctuations excessives de la production et de l'emploi, si cela est compatible avec son objectif principal.

Missions fondamentales

En vertu du traité, les missions fondamentales relevant du SEBC consistent à :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire de l'Union ;
- conduire les opérations de change ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des pays de la zone euro ;
- favoriser le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

Autres missions du SEBC

Le SEBC est aussi en charge d'autres missions dans les domaines suivants :

- billets : la BCE et les BCN sont responsables de l'émission des billets en euros ;
- statistiques : assistée par les BCN, la BCE collecte les informations statistiques dont elle a besoin pour l'accomplissement de ses missions, soit auprès des autorités nationales compétentes, soit directement auprès des agents économiques ;
- stabilité et surveillance du système financier : le SEBC contribue à la bonne conduite des politiques menées par les autorités compétentes en ce qui concerne la surveillance prudentielle des établissements de crédit et la stabilité du système financier ;
- coopération internationale et européenne : la BCE entretient des relations de travail avec les institutions, organes et instances appropriés au sein de l'UE et au niveau mondial lorsqu'il est question des missions confiées au SEBC.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs est le principal organe de décision de la BCE. Il se compose des :

- six membres du Directoire ; et des
- gouverneurs des BCN des États membres dont la monnaie est l'euro.

Ses responsabilités sont :

- l'adoption des règlements et la prise des décisions nécessaires à l'accomplissement des missions confiées au SEBC ; et
- la définition de la politique monétaire de la zone euro. Il s'agit notamment des décisions relatives aux objectifs monétaires, aux taux d'intérêt directeurs et à l'approvisionnement en réserves dans l'Eurosystème ainsi que de la définition des orientations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Réunions et décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE

Depuis janvier 2015, les réunions du Conseil des gouverneurs consacrées à la politique monétaire se tiennent toutes les six semaines et non plus tous les mois. Lors de ces réunions, le Conseil analyse les évolutions économiques et monétaires et prend les décisions de politique monétaire. Les réunions portant sur les questions non monétaires continuent quant à elles d'avoir lieu au moins une fois par mois. À l'occasion de ces réunions, le Conseil des gouverneurs examine essentiellement les questions portant sur les autres missions et responsabilités de la BCE et de l'Eurosystème. Les réunions se tiennent généralement à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne.

Les décisions de politique monétaire sont expliquées en détail lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de chaque réunion monétaire. Le Président de la BCE, accompagné du Vice-président, préside cette conférence de presse, qui se déroule en deux temps : le Président lit tout d'abord la déclaration introductive, qui explique les raisons sous-tendant les décisions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs, puis répond aux questions des journalistes. Depuis janvier 2015, la BCE publie un compte-rendu des débats de politique monétaire au sein du Conseil des gouverneurs.

L'objectif de stabilité des prix

L'objectif de stabilité des prix fait référence au niveau général des prix dans l'économie et consiste à éviter les périodes prolongées d'inflation et de déflation.

La BCE définit son objectif de stabilité des prix comme une « progression sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % à moyen terme dans la zone euro ».

La stabilité des prix contribue à atteindre des niveaux élevés d'activité économique et d'emploi en :

- renforçant la transparence du mécanisme de formation des prix. Dans un contexte de stabilité des prix, il est plus facile pour les consommateurs d'identifier les variations des prix relatifs (c'est-à-dire des prix de différents biens), sans être perturbés par les importantes variations du niveau général des prix lorsque l'inflation est forte. Ils peuvent donc prendre des décisions de consommation et d'investissement en connaissance de cause et mieux affecter leurs ressources, à savoir leur argent ;
- réduisant les primes de risque liées à l'inflation contenues dans les taux d'intérêt (à savoir la compensation exigée par les investisseurs pour toute accélération inattendue de l'inflation pendant la durée de leur investissement). Cela diminue les taux d'intérêt réels et renforce les incitations à investir ;
- rendant superflues les activités improductives relatives à la couverture des risques liés à l'inflation ou la déflation (par exemple, conserver des biens dans l'espoir que leur prix augmente) ;
- réduisant les distorsions dues à l'inflation ou à la déflation, susceptibles d'accroître les modifications du comportement des agents économiques causées par la fiscalité et les systèmes de sécurité sociale ; et en
- prévenant une redistribution arbitraire de la richesse et des revenus à la suite d'épisodes inattendus d'inflation ou de déflation.

Le rôle de la stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème

Une stratégie de politique monétaire est un cadre cohérent et structuré du mode de prise de décisions en vue d'atteindre l'objectif de la banque centrale. La stratégie de politique monétaire de la zone euro comporte deux missions essentielles. Premièrement, en encadrant clairement le processus de prise de décision monétaire lui-même, elle assure que le Conseil des gouverneurs de la BCE dispose des informations et analyses lui permettant de prendre ses décisions de politique monétaire. Deuxièmement, elle constitue un instrument d'explication au public de ces décisions. En contribuant à l'efficacité de la politique monétaire et en signalant l'engagement de l'Eurosystème en faveur de la stabilité des prix, la stratégie participe à la crédibilité de l'Eurosystème sur les marchés financiers.

Les décisions monétaires du Conseil des gouverneurs de la BCE, qui consistent à piloter les taux d'intérêt à court terme, influencent l'économie et, *in fine*, le niveau des prix.

Une approche à deux piliers

Fondement des décisions en matière de taux d'intérêt

Le Conseil des gouverneurs de la BCE suit une approche spécifique pour déterminer la nature et l'ampleur des risques à moyen terme pesant sur la stabilité des prix dans la zone euro. Cette approche, visant à organiser, évaluer et recouper les informations pertinentes pour l'examen des risques pesant sur la stabilité des prix, s'articule autour de deux perspectives analytiques complémentaires, appelées les deux « piliers » :

- l'analyse économique ; et
- l'analyse monétaire.

L'analyse économique est une évaluation des déterminants à court et moyen terme des évolutions des prix, et particulièrement de l'activité économique réelle (la production de biens et services) et des conditions financières au sein de l'économie. En effet, les évolutions des prix à ces horizons sont largement influencées par les interactions entre l'offre et la demande sur les marchés des biens, des services et des facteurs de production (travail, capital, terrains).

L'analyse monétaire s'intéresse pour sa part au long terme et aux liens sur longues périodes entre la monnaie et les prix. Elle a essentiellement pour objet de recouper, dans une perspective de moyen et long terme, les indications à court et moyen terme fournies par l'analyse économique et utiles à la politique monétaire.

L'approche à deux piliers est conçue de manière à ce qu'aucune information pertinente ne soit négligée dans le cadre de l'évaluation des risques pour la stabilité des prix et qu'il soit suffisamment tenu compte des différentes perspectives et du recoupement des informations afin de former un jugement global de ces risques. Elle représente une analyse diversifiée et assure un processus de décision robuste.

Les instruments de politique monétaire

La politique monétaire opère en pilotant au mieux les taux d'intérêt à court terme, influençant ainsi les évolutions économiques. Le pilotage des taux d'intérêt à court terme s'effectue à travers la mise en œuvre opérationnelle de la politique monétaire. L'Eurosystème dispose pour ce faire de différents instruments. Il s'agit des opérations *d'open market*, des facilités permanentes et des réserves obligatoires.

a) Opérations d'*open market*

Principal instrument de politique monétaire, elles servent à :

- piloter les taux d'intérêt ;
- gérer les conditions de la liquidité sur le marché monétaire ; et
- signaler l'orientation de la politique monétaire.

Il existe quatre catégories d'opérations d'*open market* :

- les opérations principales de refinancement, qui consistent en des opérations de cession temporaire destinées à fournir de la liquidité de manière régulière, avec une fréquence hebdomadaire et une échéance d'une semaine ;
- les opérations de refinancement à plus long terme, qui consistent en des opérations de cession temporaire destinées à fournir de la liquidité avec une fréquence mensuelle et une échéance de trois mois ;
- les opérations de réglage fin, qui sont effectuées de façon ponctuelle et visent à gérer la liquidité sur le marché et à piloter les taux d'intérêt, notamment pour atténuer l'incidence de fluctuations imprévues de la liquidité sur les taux d'intérêt ; et
- les opérations structurelles, qui sont menées en émettant des certificats de dette et en ayant recours à des opérations de cession temporaire ou à des opérations ferme.

b) Facilités permanentes

L'Eurosystème propose également des facilités permanentes, destinées à fournir et absorber de la liquidité à 24 heures et à fixer les limites des taux d'intérêt de marché au jour le jour. Les deux facilités permanentes sont :

- la facilité de prêt marginal, grâce à laquelle les contreparties (à savoir les établissements de crédit) peuvent obtenir de la liquidité à 24 heures auprès des banques centrales nationales de la zone euro contre la remise de garanties éligibles ; et
- la facilité de dépôt, au titre de laquelle les contreparties peuvent effectuer des dépôts à 24 heures auprès des banques centrales nationales de la zone euro.

c) Réserves obligatoires

L'Eurosystème impose aux établissements de crédit de constituer des réserves obligatoires sur des comptes ouverts auprès des BCN de la zone euro. L'objectif de ces réserves est de stabiliser les taux d'intérêt du marché monétaire et de créer un besoin structurel de refinancement, ou de l'accroître.

Mesures non conventionnelles de politique monétaire

Depuis l'intensification de la crise financière en septembre 2008, la BCE a instauré un certain nombre de mesures non conventionnelles de politique monétaire sans précédent de par leur nature, leur portée et leur ampleur, et ce dans le but de préserver l'objectif principal de stabilité des prix et d'assurer une transmission adéquate de la politique monétaire. Ces mesures font partie de la « boîte à outils » permettant à l'Eurosystème de mettre en œuvre la politique monétaire, mais elles sont exceptionnelles, par définition, et temporaires, par nature. Elles concernent généralement le secteur bancaire, le financement des entreprises de la zone euro étant dépendant des banques (et non des marchés de capitaux). Voici quelques exemples de mesures non conventionnelles adoptées par la BCE :

- fourniture de liquidités à taux fixe et à allocation intégrale ;
- fourniture de liquidités à plus long terme (jusqu'à trois ans) ;
- élargissement de la liste des actifs admis en garantie ;
- fourniture de liquidités en devises ;
- achats fermes de titres de créance spécifiques.

Indications sur l'orientation future de la politique monétaire (*forward guidance*)

À travers les indications qu'elles donnent sur l'orientation future de la politique monétaire (la « forward guidance »), les banques centrales signalent explicitement les conditions des évolutions futures des taux d'intérêt. Cette politique vise à mieux aligner les anticipations des acteurs économiques avec l'évolution des taux d'intérêt envisagée par la banque centrale.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE fournit depuis le 4 juillet 2013 de telles indications sur l'évolution future des taux d'intérêt directeurs de la BCE, subordonnées aux perspectives de stabilité des prix. Le Conseil a indiqué qu'il s'attend à ce que les taux directeurs demeurent à leurs niveaux actuels pendant une période prolongée. Cette anticipation est fondée sur le maintien à moyen terme de perspectives d'inflation globalement modérées, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie, du niveau élevé des capacités inutilisées et de l'atonie de la création de monnaie et de crédit. Au stade actuel, les indications sur l'orientation de la politique monétaire contribuent à l'accomplissement par la BCE de son mandat, qui consiste à maintenir la stabilité des prix dans le cadre et le respect de sa stratégie.

CALENDRIER

LE CONCOURS SE DÉROULERA EN 2017-2018, SELON LE CALENDRIER SUIVANT⁽⁴⁾ :

- 1^{re} épreuve – quiz en ligne : jusqu'au 17 novembre 2017
- 2^e épreuve – épreuve écrite : fin janvier-début février 2018, date exacte à confirmer
- 3^e épreuve – présentation orale : mars 2018, date exacte à confirmer
- Cérémonie finale européenne à la BCE : 10-11 avril 2018

PRENDRE CONTACT AVEC LA BCL

La BCL se fera un plaisir, tout au long de la durée du concours, de répondre à toutes vos questions.

Merci d'adresser ces dernières à generationeuro@bcl.lu

Site internet : www.generationeuro.eu

(4) Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

